



CONVENTION

Gérontologie 2025 *Art du mime*

Entre les soussignés :

Le prestataire,

Raison sociale :

Adresse :

Théâtre Diagonale

112 rue du XXème siècle – Pôle Michelet – Bureau
4 – 59160 LOMME

Téléphone :

06-52-71-69-31

Siret :

44416172300051

Représenté(e) par :

Valerio VASSALLO

Qualité :

Président

Organisateur et financeur

Adresse :

Ville de Hem

42, rue du Général Leclerc
59510 Hem

Téléphone :

03 20 66 58 00

Représenté(e) par :

Francis VERCAMER

Qualité :

Maire

Il a été convenu ce qui suit :

Le prestataire, Théâtre Diagonale fournira à l'organisateur une prestation d'art du mime dans le cadre des animations organisées à Hem à destination du public senior pour le premier semestre 2025.

La prestation assurée par le théâtre Diagonale consistera à :

- Dispenser des séances collectives d'art du mime et du geste. Ces cours s'effectueront à raison de quatre séances d'une durée de deux heures, les vendredis matin au mois de février et mars.

Ces séances auront lieu à la salle polyvalente Bournazel, allée de Bournazel, à Hem.

Les dates, horaires et lieux convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville soit 720.00 euros (sept cent vingt euros) dans le cadre du Projet gérontologie.

L'organisateur – La Ville de Hem – s'engage à payer la prestation du premier semestre 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 720.00 euros TTC pour 4 séances (sept cent vingt euros)

Il est convenu que seules les séances réalisées seront facturées.

La facture sera déposée sur le portail Chorus à l'issue de la dernière prestation.

L'organisateur – La ville de Hem - s'engage à :

- fournir un espace approprié pour l'installation de l'animation,
- garantir la sécurité des participants et des intervenants lors de la prestation.

Le prestataire – Théâtre diagonale - s'engage :

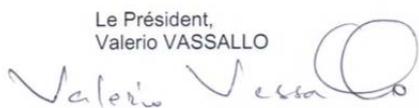
- à fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de l'animation.
- à ranger la salle après la prestation.

En cas d'empêchement de l'intervenant,

- Soit à fournir, dans la mesure du possible, d'autres animateurs
- Soit à reporter l'animation en accord avec la responsable du projet gérontologie ;

Fait en deux exemplaires, le 20 janvier 2025

Pour le Théâtre Diagonale
Le Président,
Monsieur Valerio VASSALLO

Le Président,
Valerio VASSALLO


Pour la ville de Hem
Le Maire,
Monsieur Francis VERCAMER

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le



ID : 059-215902990-20250206-DEC2025AS17-CC